

LE SAINT-SIÈGE PENDANT L'ANNÉE 1909



VOICI en quelques lignes les points saillants de l'action publique du Saint-Siège pendant l'année qui vient de finir.

GOUVERNEMENT CENTRAL OU GÉNÉRAL DE L'ÉGLISE — Application de la réforme de la Curie Romaine selon la Constitution apostolique : « Sapiienti consilio ».

Continuation des travaux pour le nouveau Code du Droit Canon.

Fondation (7 mai) et organisation de l'Institut Biblique de Rome.

Constitutions ou élévation de plusieurs archidiocèses, diocèses, vicariats et préfectures apostoliques.

Décrets sur la sécularisation des religieux (15 juin) — sur les titres et les rapports des familles franciscaines (4 oct., 15 déc.) — sur l'union des Théatins avec les Pères de la Sainte-Famille (15 déc.)

Mesures contre le modernisme intellectuel et pratique. Excommunication de Romolo Murri.

Encyclique *Communium rerum* (21 avril) à l'occasion du centenaire de Saint-Anselme sur les luttes actuelles, intérieures et extérieures, contre l'Eglise.

Canonisation des BB. Clément-M. Hofbauer et Joseph Oriol (20 mai).

ALLEMAGNE. — Envoi du Cardinal Légat au Congrès Eucharistique international de Cologne.

FRANCE. — Béatification de Jeanne d'Arc ; discours du pape sur les devoirs des catholiques français.

Directions pontificales au point de vue de la Séparation et en ce qui concerne l'union des catholiques français sur le terrain de la défense religieuse.